



Plan directeur de l'eau

Lac des Piles

Enjeux et orientations

Ville de Shawinigan

Juillet 2018- mise à jour mars 2019

Table des matières

1	VISION COMMUNE	1
2	ENJEUX ET ORIENTATIONS.....	1
2.1	ENJEU 1 – MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES USAGES.....	3
2.2	ENJEU 2 – GESTION DURABLE DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	4
2.3	ENJEU 3 – COHABITATION DES USAGES ET DIFFÉRENTES ACTIVITÉS NAUTIQUES	5
2.4	ENJEU 4 – CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES	6
3	PROJETS STRUCTURANTS	7

1 VISION COMMUNE

La démarche du plan directeur du lac des Piles a été entamée volontairement par la Ville de Shawinigan afin de doter la communauté et les usagers du lac d'une vision commune. Ainsi, la Ville pourra ensuite planifier le développement du territoire en cohérence avec le plan directeur élaboré. L'énoncé de vision commune du plan directeur proposé est le suivant :

Tous en action vers une gestion responsable du lac pour une utilisation durable de la ressource Eau

2 ENJEUX ET ORIENTATIONS

Les enjeux peuvent être interprétés comme les défis fondamentaux de gestion de l'eau dans le contexte de la mise en œuvre de la vision commune poursuivie par le Plan directeur de l'eau. Les enjeux ressortent généralement du portrait-diagnostic et sont également mis en lumière par les exercices de consultation publique.

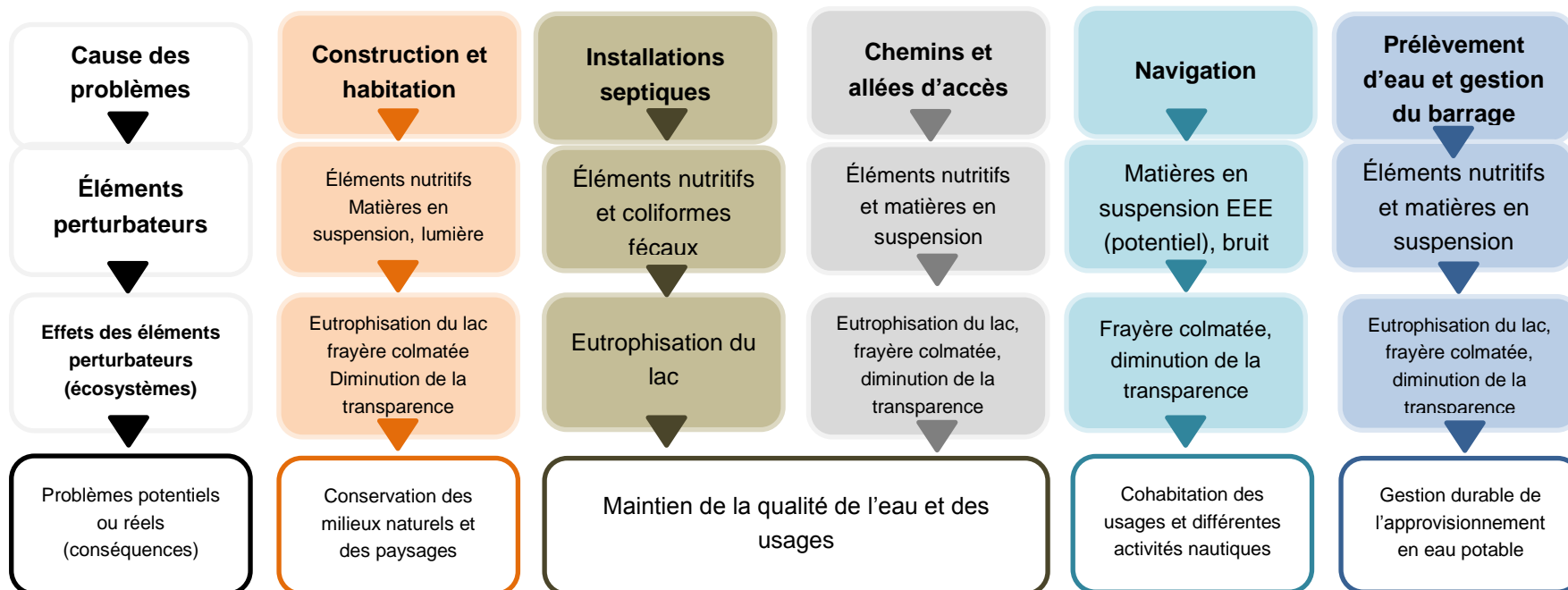
Le modèle conceptuel du lac des Piles réalisé suite au portrait-diagnostic et à la consultation publique en lien avec l'exercice de plan directeur est présenté à la page suivante et met sommairement en relation les causes des problèmes et les préoccupations majeures soulevées.

Ainsi les enjeux sont les suivants :

- Maintien de la qualité de l'eau et des usages
- Gestion durable de l'approvisionnement en eau potable
- Cohabitation des usages et différentes activités nautiques
- Conservation des milieux naturels et des paysages

Chaque enjeu est assorti d'orientations, d'objectifs, d'indicateurs, de cibles et de projets pour orienter les interventions requises pour mettre en œuvre le plan directeur.

Tableau 1 : Modèle conceptuel sommaire pour le Lac-des-Piles



2.1 ENJEU 1 – MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L’EAU ET DES USAGES

La préservation de l’excellente qualité de l’eau du lac des Piles est primordiale pour assurer le maintien de plusieurs usages. L’eau est utilisée par une majorité de riverains pour consommation courante et constitue également une source d’eau potable pour d’autres milieux de vie de la Ville de Shawinigan. De plus, des activités de baignade et autres activités exposant les usagers au contact de l’eau y sont exercées (kayak, ski nautique, etc.).

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	PROJET
1. Limiter la présence d’organismes pathogènes	1.1 Préserver une eau de surface respectant les critères pour la baignade	<p>Concentration de coliformes fécaux (e-colis) – maximum</p> <p>Cible : Inférieur à 200 UF/100mL en lac et en tribulaire</p>	1
	2. Réduire les charges de nutriments de sources ponctuelles et diffuses	2.1 Préserver une eau de surface ayant des apports de nutriments réduits en tout temps	<p>Indicateur : Matières en suspension (MES) – maximum</p> <p>Cible : Moins de 25mg/L en tributaires et fossés en temps de pluie (eaux de ruissellement – milieux naturels)</p>
	2.2 Préserver une eau de surface ayant des teneurs en phosphore dans la zone ultra-oligotrophe	<p>Phosphore – moyenne annuelle de toutes les stations</p> <p>Cible : Moins de 4ug/L en moyenne annuelle (lac ultra-oligotrophe)</p>	2, 3, 6, 7, 8

2.2 ENJEU 2 – GESTION DURABLE DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Plusieurs engagements doivent être respectés par la Ville de Shawinigan afin de se conformer au règlement provincial relativement au prélèvement des eaux et leur protection. De plus, afin d'assurer une utilisation durable de l'eau, la Ville assure le leadership du plan directeur de l'eau du Lac-Des-Piles et en assurera un suivi rigoureux.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	PROJET
<p>3. Remplir les obligations légales, Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)</p>	<p>3.1 Mettre en place les obligations relativement au prélèvement des eaux et leur protection</p>	<p>Obligations relativement au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)</p> <p>Cible : Respect</p>	<p>4 et 5</p>
<p>4. Assurer la pérennité de la prise d'eau potable</p>	<p>4.1 Maintenir la qualité de l'eau brute</p>	<p>Qualité de l'eau brute</p> <p>Cible : Aucune augmentation des charges en phosphore liée à l'activité humaine dans le bassin versant – année de référence à définir</p>	<p>4 et 5</p>

2.3 ENJEU 3 – COHABITATION DES USAGES ET DIFFÉRENTES ACTIVITÉS NAUTIQUES

Les activités nautiques avec embarcation à moteur font partie des attraits de villégiature et récréotouristiques du lac des Piles et la Ville vise à assurer la cohabitation de ces usages avec les autres usages tels que les embarcations non motorisées, la nage, ou les autres activités en rive.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	PROJET
5. Limiter les impacts des embarcations à moteur sur les usages actuels	5.1 Minimiser les impacts environnementaux reliés à l'utilisation des embarcations à moteur	<p>Implantation de bonnes pratiques de navigation</p> <p>Cible : Respect</p>	6
	5.2 Favoriser l'adhésion de la majorité des usagers aux bonnes pratiques du Code d'éthique de la Ville	<p>À déterminer</p> <p>Cible : À déterminer</p>	6
6. Assurer l'accessibilité au plan d'eau	6.1 Maintenir les accès publics existants / exiger un accès public lors de tout nouveau développement immobilier	<p>Nombre d'accès publics</p> <p>Cible : augmentation du nombre d'accès public</p>	

2.4 ENJEU 4 – CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES

Le paysage naturel du lac des Piles est un élément distinctif pour les villégiateurs et la Ville s'assurera que tout projet à venir dans le bassin versant du lac des Piles soit réalisé en maintenant le maximum de couvert forestier, en minimisant les interventions dans la bande riveraine et en intégrant les principes de développement durable. Le cadre bâti existant doit également limiter son impact sur l'environnement par l'intégration de pratiques minimisant les impacts sur le milieu naturel.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	PROJET
7. S'assurer que tout projet situé dans le bassin versant de la prise d'eau potable respecte le principe de développement de moindre impact	7.1 Conserver le couvert forestier	Pourcentage de recouvrement de couvert forestier Cible : Maintien – Année de référence à établir	7
8. Encourager la mise en place d'actions visant à ce que tout projet existant dans le bassin versant minimise les impacts sur le Lac.	8.1 Conserver les milieux naturels	À déterminer À déterminer	7

3 PROJETS STRUCTURANTS

PROJET 1 – MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Les installations septiques sont une source de nutriments et la conformité des celles-ci doit être assurée afin de minimiser les impacts sur le lac des Piles. Le projet vise également à assurer une utilisation et un entretien optimal des installations assurant également un moindre impact de leur utilisation dans le bassin versant.

PROJET 2 – RENATURALISATION DES MILIEUX RIVERAINS

La bande riveraine a des fonctions multiples en égard de la qualité du milieu aquatique et de la rétention des nutriments. La renaturation de ce milieu, lorsque possible, permettra de retrouver ces fonctions de protection de la qualité de l'eau et également assurer une protection du paysage. Le projet vise également la sensibilisation des riverains à la mise en place de bonnes pratiques en égard de ce milieu sensible. La protection du paysage est une préoccupation soulevée par de nombreux résidents qui est également visée par le projet 7.

PROJET 3 – GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

Les allées d'accès, chemins privés, chemins forestiers et autres structures créant un canal préférentiel des eaux de pluie doivent être corrigées ou aménagées de façon à limiter l'érosion des sols ou le transport de sédiments. Ce projet vise à identifier les problématiques majeures et à développer des pistes de solutions.

PROJET 4 – PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU RPEP

L'ensemble des obligations de la Ville à l'égard de la prise d'eau potable du lac des Piles se trouve dans ce projet.

PROJET 5 – SUIVI DES INDICATEURS RELATIVEMENT À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Ce projet doit permettre d'assurer une continuité dans la prise de données dans le lac et dans le suivi et l'interprétation des données afin de s'assurer de la pleine réalisation du plan directeur du lac des Piles.

PROJET 6 – ENCADREMENT DES EMBARCATIONS MOTORISÉES

La navigation n'étant pas de juridiction municipale, les actions relatives à cet aspect sont limitées. Cependant, la Ville peut exercer un certain leadership afin de sensibiliser et d'orienter les usagers sur le lac pour favoriser la cohabitation. Le projet prévoit une majorité d'actions en ce sens.

PROJET 7 – ENCADREMENT DU MILIEU BÂTI

Le projet vise la mise en place de normes et de balises entourant les nouvelles constructions et tous les travaux à venir dans le bassin versant. Des actions de sensibilisation, d'information et de soutien devront également être planifiées. Le projet vise aussi le cadre bâti existant et la minimisation des impacts des infrastructures actuelles.